



AUTOFORMATION

Évaluer les établissements du second degré

24NDEN0618

Enseignement scolaire

Autoformation

[Ajouter aux favoris](#)

Explorez les clés de l'évaluation des établissements du 2^d degré et engagez-vous dans une démarche partagée et porteuse de sens.

Présentation

Ce parcours en autoformation concerne les cadres académiques, les chefs d'établissement, les acteurs d'une structure évaluée ainsi que les évaluateurs externes.

Il est construit par l'IH2EF en étroite collaboration avec le Conseil d'évaluation de l'École (CEE). Il présente le sens et les enjeux ainsi que le cadre et les fondements de l'évaluation des établissements qui est inscrite dans la loi du 26 juillet 2019 "pour une École de la confiance" et qui s'applique à tous les établissements scolaires du 2^d degré des secteurs public et privé.

Ce parcours a pour objectif central d'accompagner les évaluateurs, au-delà des singularités

territoriales, vers une appropriation et une mise en œuvre efficace et utile. Il vise à nourrir la réflexion individuelle et collective et à soutenir les actions d'évaluation.

Il est organisé en 5 grands chapitres, reflets du mouvement d'engagement dans la démarche :

- cadre et sens de l'évaluation ;
- auto-évaluation ;
- évaluation externe ;
- dynamique de l'évaluation.

Spécificités de l'enseignement privé

Il associe concepts et outils proposés par le CEE et présente de nombreux témoignages et ressources émanant de l'expérience acquise depuis 2020.

Objectifs :

- s'approprier les fondements et les enjeux de l'évaluation des établissements du 2^d degré ;
- développer une analyse robuste et partagée des constats, données et perceptions en vertu du contexte propre à l'établissement évalué ;
- travailler de façon collective à la rédaction d'un rapport d'évaluation établi au regard des besoins des élèves en vertu d'un objectif de refonte du projet d'établissement.

Informations pratiques



public : tout agent de l'éducation nationale intéressé par l'évaluation des établissements du 2^d degré



pré-requis : aucun



durée : 2h30



candidature : auto-inscription.

[Accéder au parcours](#)